AZETTE UNIVERSELLE. OU PAPIER-NOUVELLES

DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du JEUBI 26 Juillet I /02

POLOGNE,

De Varsovie, le 4 juillet.

ON porte à 70,000 hommes le nombre des soldats russes qui sont entrés en Pologne; ils sont repartis en 2 grands corps, qui avancent l'un par l'Ukraine & l'autre par la Lithuanie sur cette capitale. Jusqu'à présent, nous n'avons u opposer à ces 2 corps qu'environ 50,000 hommes.

Bien des personnes craignent que nous ne puissons résister aux sorces des Russes: elles sondent leurs craintes sur les considérations suivantes: La nation nétoit point préparée à la guerre; elle n'a point d'arsenaux, ni suffisamment de mu-ninons de guerre; il n'y a pas de bonnes routes en Pologne pour faciliter les convois militaires & les mouvemens dune armée; l'intérieur n'a point de places fortes & tenables; & l n'y a pas de montagnes où l'on pourroit prendre des pofiions avantageuses & trainer la guerre en longueur par des manœuvres habiles ; le pays est plat & ouvert ; & tout dépend du succès d'une grande bataille. Cependant il arrive ici journellement beaucoup de recrues

des provinces. Un grand nombre de jeunes nobles s'offrent-pour servir comme volontaires dans l'armée du roi.

De Nieswiez, le 4 juillet.

Cette ville qui étoit bloqués par le général Fersen, a été contrainte de capiuler, après avoir fait la plus vigoureuseélistance. Il étoit presqu'impossible que la garnison soutint un plus long siège, n'étant point en forces, & n'ayant pour toute artillerie, que quelques canons d'un calibre très-médiocre, & d'ailleurs en fort mauvais état. Mais ce qui l'a surtout forcée de prendre ce parti, c'est la trahison d'un déferteur, qui étant passe chez l'ennemi, lui indiqua l'emplacement des magasins à poudre, & la partie vers laquellé il devoit diriger son attaque. En effet, tout le seu des Russes devoit diriger son attaque. En effet, tout le seu des Russes se porta sur cet endroit; il gagnoit dejà les magasins, & toute la ville eut été réduite en cendres, si l'on n'eut ouvert les portes aux affaillans. Les Moscovites n'ont point rempli les onditions qu'ils avoient proposées eux-mêmes. En outre, ils se permettent dans les palatinats de Lithuanie, dont ils se sont rendus maîtres, les excès les plus odieux & les cruaures les plus révoltantes; ils ont entr'autres ravagé les terres de M. Vawrzecki, grand-enseigne de Lithuauie, & ils y ont mis tout à feu & à sang. Ils n'ont pas plus ménagé la terre de Czerwonidwor appartenant à M. Zabiello, membre de la commission militaire. Les servantes y ont été inhumainement battues de verges, & traitées de la maniere la plus insame. M. Fergine de verges, & traitées de la maniere la plus insame. M. Fergies, écuyer-tranchant du district de Kowiensk, a eu le même fort, & il a été conduit en captivité ainfi que sa femme.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 16 juillet.

Les deux princes françois viennent aujourd'hui faire leur bour à l'Empereur, qui a été couronné le 14, comme je

vous l'ai mandé. Ils dineront chez S. A. l'électeur de Trêves Ils partiront en fortant de table. Il y aura jeudi grande entrevue près Mayence entre l'Empereur, le roi de Prusse & plusieurs princes & généraux. L'archevêque, électeur, vient de faire signifier à M. Villars, ministre françois, que l'Em-pereur & le roi de Prusse lui faisant l'honneur de venir chez lui, il ne pouvoit plus rester à sa cour, où il lui seroit impossible de lui garantir sa sûreté personnelle. Sur cet avis, ce missière est parti à dix heures du soir, à pied, & il a trouvé sa voiture hors de la ville.

De Coblence, le 12 juillet.

Les deux princes François, accompagnés du prince Xavier de Saxe, & de tous les autres François émigrés, quitteront cette ville & les environs demain matin, pour se rendre à Bingen.

Un état authentique porte les François armés à 36,764 hommes; ils ne connoissent pas encore leur defination; on les répartit, en attendant, dans les villages du Hundfruk, & le long de la Mofelle.

Extrait d'une autre lettre de Coblence, du 18 juillet.

Il parut à Francsort, le jour du couronnement de l'empereur, & dans la chambre de ce prince, un eccléssatique qui fur regardé comme suspect. Le comte de Witgenstein dit le connoître, & qu'il en répondoit. Ce comte disparut le même jour, & partit pour Coblence, ainsi que l'abbé. Les ordres de les arrêter furent sans doute donnés promptement; car en arrivant ici ils oat été mis à la citadelle. On a arrête aussi trois émigrés, MM. Pimodan, Seguin & Vinérac. Ces arrestations ont donné lieu à d'étranges conjectures.

FRANCE.

De Paris, le 26 juillet.

Hier à deux heures le roi a mandé chez lui le major du régiment des Gardes-Suisses, & a eu un entretien assez long avec lui. On en ignore l'objet.

On paroît craindre quelque mouvement pour aujourd'hni (jeusi). Les fédérés restés ici se sélicitent beaucoup de la très-prochaine arrivée de ceux de Marseille, auxquels on suppose des projets bien contraires à la tranquillité de la capitale, projets dont on trouve des indices dans l'avis d'un fé-déré aux parifiens, signé Jacques de l'Osne, fédéré de la Cote-d'Or. Il sonne l'alarme enavertissant qu'il ne s'agit de rien moins, que d'enlever le roi & d'entraîner l'assemblés dans les départemens méridionaux.

On cherche dans les grouppes, dans les clubs & dans les journaux, à préparer les esprits à une mesure inconstitutionnelle; mais M. de Montesquiou n'a pas laissé ignorer que la contre-révolution étoit attachée à la suspension du pouvoir exécutif : il étoit avant-hier à la commission des douze : plusieurs députés lui parlerent du projet de suspendre le roi. Si vous prononcez la suspension, a dit M. de Montesquiou, ja

tiens à prie, e les Françoi lle hommes :

eront dirigées

Ter 20 batail. mais fur le 20 bataillon ns les troupes s, le général la défense du lons pour la fur le couqui le danger

& de fufils prêts à com. par indiquer les armées; erter avec le es compagnia

de la féance, Memblee s'el pour facilite déclaré qu'il la taille de 4 les défenseus à demain).

connoissances, rins de Bou ailleurs, une bouteille expériences. es. S'adreffer maison de l port , rue de fon domicile, ettre A.

de dates 24 1. 19 Paques, 14 I C S

1990. \$5.80 .. 2. 3 5 30. 28. 29. 1 0. 5. 2. 3. 5 45. 42. 48.4

où doivent 18 liv. pour

E.

dats dans l'armée.

Depuis quelques jours, M. Manuel a proposé aux sédé-rés de signer, au champ de la Fédération, une pétition pour demander que la constitution soit altérée en ce qui concerns le pouvoir exécutif. Plusieurs des fédéres ont manifesté hautement leur répugnance à une mesure contraire au serment qu'ils ont fait de maintenir la constitution. Voici l'avis que M. Petion a publié contre les projets de conspi-

« Jamais les circonftances n'ont été aussi critiques : on seme par-tout la divilion & la discorde; on enflamme les esprits; on provoque, on irrite les citoyens; on veut leur faire perdre patience, les porter à des mouvemens vio-lens, pour ensuite leur imputer des crimes, & pour avoir le prétexte d'en commetre. S'agiter, c'est tomber dans le piege que tendent les ennemis de notre liberté. Tant que nous ferons calmes dans l'intérieur, nous n'aurons rien à craindre de l'extérieur. La guerre étrangere ne sera jamais fériense ni redoutable, si vous avez la prudence d'éviter la guerre civile. Citoyens, réfléchissez-y bien : soyez aussi sages que les conspirateurs sont perfides ».

La majorité des sessions a écarté la proposition qui avoit été faite d'une adresse à l'armée. Il en sera vraisemblablement ainsi d'une autre proposition qui vient d'être faite par la section de la Fontaine de Grenelle ; c'est de faire une adresse aux 83 départemens sur les dangers de la patrie, oc une à l'assemblée nationale sur les moyens d'y pourvoir. Sur l'arrêté du corps municipal, les sections sont convoquées à l'effet de délibérer sur cette nouvelle proposition.

L'idée d'un ajournement de l'assemblée, proposée par le parti républicain lui-même, fait des progres; mais on convient auffi que le moyen que nous avons indiqué est le seul qui puisse nous sauver. Ce n'est qu'en laissant au roi, non la dicerture, mais la direction constitutionnelle des affaires militaires & politiques pendant l'ajournement de l'assemblée nationale, que nous pouvons prévenir l'horrible banqueroute, le démembrement de l'empire, l'effusion de torrens de sang, & l'affreax osclavage. Il nous faut conserver ces grands & inestimables avantages que la révolution a fait éclorre : il saut que ces résormes biensaisantes, peintes de traits si touchants par Bernardin de Saint-Pierre, ne soient pas un reve passager. Si nous abandonnons notre destin au fort des armes (& nous n'avons ni le nombre ni la discipline), qu'arrivera-t-il si la chance est contre nous ? Ecoutez les aristocrates. Ils ne parlent de rien moins que de ramener cette fait génir nos villes & nos campagnes. Tout ce qu'ont fait les assemblées sera déclare nul : tel est leur langage. Et même loin de parler d'indemnité envers les acquereurs de biens nationaux, ils menacent de les faire poursuivre criminellement.

Voilà, François, une partie des maux auxquels vous exposera la conquête : car qui peut calculer les pillages, les massacres, les horreurs qu'entraîne la guerre civile, jointe à la guerre étrangere? Ceux qui nous ont attiré tous ces malheurs en seront les premieres victimes. Qu'ils nous sournissent donc un autre moyen de sauver l'intégrité de l'empire & de la liberté; & s'ils ne le peuvent pas, que pour le salut de la France & le leur, ils soient les premiers à le faire réussir.

Lettre de M. Delacroix aux redacteurs de la Gazette Universelle.

Parifiens, c'est à vous seuls que j'adresse mes pensées, avant de m'éloigner de vos murs. Si je me fepare de vous, ce

vous affure que le lendemain vous n'aurez plus ni officiers ni sol- I n'est pas par crainte, c'est par respect pour moi. Je ne veux pas me trouver plus long-tems parmi ces forcenés, ces parjures que l'on appelle des extrémités de l'empire.

Puisque vous n'avez pas la fermeté de les repousser de votre sein, de vous en purifier, vivez dans le trouble, dans l'anarchie; respirez l'air du crime; voyez l'insolence de vos ennemis croître de jour en jour, vous avilir aux yeux de l'Europe! Tast que l'ambition perfide u conservé son masque, je l'ai suivie dans ses détours , j'ai tâché de la faire reconnoître, mais aujourd'hui elle se montre à découvert. Qu'at-elle à craindre? Elle est, pour les bons citoyens, ce qu'étoit la tête de Méduse, elle les frappe d'une stupeur honteuse. Vous connoissez maintenant tous ses projets, & vous n'ofez en arrêter le cours.

Je ne vous parlerai plus de cette constitutiou qu'on viole impunément sous vos yeux, de cette faction que vous avez nourrie au lieu de l'étouffer, & de ces puissances que l'imprudence a provoquées avec tant de hauteur & qu'elle repouffe avec tant de foiblesse; je ne veux vous arrêter que sur une seule pensée.

Vous avez enlevé votre monarque, vous en avez fait la conquête, comme l'a dit votre premier maire, souffrirez-vous qu'il vous soit arraché? Fera-t-on cette offence à votre ancien amour pour vos rois & à votre courage? Louis XVI déclaré qu'il vouloit demeurer au milieu de vous ; il est ! sauve-garde de vos habitations, ce sera donc & contre s volonte & contre votre intérêt qu'on vous l'enlevera. Garde parifienne, furveillez ce dépôt précieux, rangez-vous autou de lui, faites-lui un rempart de vos bataillons, de votre ar tilleris; on a tout mis en œuvre pour le laisser sans défease, prouvez que vous valez & ces gardes dont on a dépouille la majesté du trône, & ces troupes qui ont démérité pour avoir montré une contenance imposante.

Si la frayeur éloigne vos légiflateurs, ce sera sans doute parce qu'ils n'auroat pas le fentiment d'une conduite in prochable; ils se seront està jugés eux-mêmes; mais à moi que le monarque ne vous déclare, librement, qu'il veut fuivre; conservez-le au milieu de vous, rendez le calme fon esprit; ne dut-il être que le roi de Paris , qu'il y si heureux & vénéré. Ceux qui, comme moi, n'ont jamais e part à fes bienfaits, n'ont jamais follicité fes faveurs, n feront pas les derniers à lui offrir ces tributs volontaires ont honore nos premiers rois, & diftinguoient la nation que n'en présentoit pas d'autres. (Signé) Delacroix, professeur de droit public au Lycée.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Aubert-Dubayet). Décret qui confirme les mesures prises par les genéraux de

l'armée du Rhin, rendu le 23 juillet. L'assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, & avoir entendu la lecture de la réquisition faite par les généraux de l'armée du Rhia, en date du 19 juillet, aux corps administratifs & gardes nationales de départemens situés dans l'étendue de leur commandement, & de leur

ordres du 17 juillet, décrete ce qui suit :

Art, ler. L'assemblée nationale est sarisfaite du zele des généraux d
l'armée du Rhin, qu'elle approuve; des réquisitions faites par eux, ains
que de toutes les mesures qu'ils ont prisés pour assurer la désense de

II. Les volontaires qui seront rassemblés en vertu de cette réquisition feront formés & organisés, conformément aux loix sur la formaise des bataillons volontaires nationaux, & seront payés comme les auns volontaires, conformément aux dispositions de la loi du 10 juillet préfent mois.

III. Les commissaires de la trésorerie nationale tiendront à la dispo fill. Les committaires de la trelorerie nationale tiendront à la dispiration du ministre de la guerre, le numéraire effectif nécessaire à la folde des volontaires, & concerteront avec les conseils généraux is moyens les plus économiques de s'en procurer.

IV. Les réparations des armes & des outils que les citoyens emploisront à la désense de la patrie, feront payées par le trésor public.

V. L armee eu d'ar chaffeur

lontaires Autre

L'affe

de déplo prévenir que l'on tant, qu blics de etat ex Decre referite ndépend les agen ieure 8 a nėgli u en a

initere

révoqué

M. I es m e ch moven e ce rmes pren h d lats q Apre ergni

es do

oici le

pour emp prou natio ils p plus form ront feur batai

nifat nom tiona & 10 liber

(1) M ofition

. Je ne veux és, ces par-

repousser de ouble, dans ence de vos ux yeux de fon masque, faire reconvert. Qu'aitoyens, ce une stupeur

qu'on viole ue vous avez es que l'imqu'elle rerêter que sur

jets, & vous

avez fait la uffrirez-vous à votre an-Louis XVI s; il est h & contre la evera. Garde -vous autour , de votre ar fans defeafe; a dépouille émérité pour

a fans doute conduite in mais à moi qu'il veut z le calme qu'il y soi ont jamais et faveurs , n olontaires qu la nation qu

ic au Lycée. L E.

generaux di & avoir entend armée du Rhin ent, & de leur des généraux d

s par eux, ains cette requisition fur la formation omme les aute

nécessaire à la ls généraux les

toyens emploie

V. Le ministre de la guerre enverra, par la voie la plus prompte, à l'armée du Rhin, une partie des carabines qui ont été fabriquées depuis peu d'années à Liege, sous la direction de M. Gorden, en 1790, & qui existent dans les magasins.

VI. Le général de l'armée du Rhin ost autorisé à former d'abord, & provisoirement, des compagnies de chasseurs exercés à se servir de cette armé.

vII. Il est pareillement autorisé à faire habiller ces compagnies de chasseurs de la maniere & de la couleur qui lui parostra le plus conve-

pable & le plus économique.

VIII. Leur formation & leur folde feront conformes à la formation & folde décrétées pour les compagnées de chaffeurs nationaux volontaires.

Autre décret sur la responsabilité solidaire des ministres, rendu le meme jour.

L'assemblée nationale considérant que le plus sacré de ses devoirs est de déployer tous les moyens que la constitution met à la disposition pour prérenir & faire promptemenr cesser le danger de la patrie; considérant que son ne peut contribuer plus efficacement à remplir cet objet important, que de donner à la responsabilité des ministres & conseillers publics des secrets du pouvoir exécutif, toute la latitude que le falut de l'etat exige dans de telles circonsances:

l'est exige dans de telles circonflances:
Décrete que quand le corps législatif a proclamé dans les formes précrites, par le décret du 5 de ce mois, que la patrie est en danger, inéépendamment des cas où cette responsabilité peut être exercée contre les agens du pouvoir exécutif, tous les ministres sont solidairement responsables, soit des actes délibérés au confeil, relatifs à la sûret intérieure & extérieure de l'état qui auroit occasionné le danger, soit de la négligence des mesares qui auroitent dû y être passes pour le prévenir que parièter les proces.

ou en airêter les progrès ; Laquelle responsabilité solidaire aura l'eu également contre tous les ministres, après la proclamation du danger, & tant qu'eile ne seta pas révoquée.

(Préfidence de M. Lafond Ladebat).

Suite de la séance du mardi 24 juillet.

M. Lamarque a parié long tems fur la nécessité de prendre des masures générales. Il a fini par proposer à l'assemblée de charger le ministre de la guerre de rendre compte des moyens qu'il a employés. Comme M. Lamarque s'est plaint le ce que plufieurs bataillons de volontaires étoient sans irmes, M. Carnot a observé qu'il n'y avoir d'autre mesure prendre que d'engager les citoyens qui ne marchoient pas ha defense des frontieres, de confier leurs armes aux soldats qui alloient combattre pour la patrie.

Après quelques débais sans résultat, sans objet fixe, M. ergniaux est monté à la tribune au nom de la commission des douze, & il a fait adopter un projet de décret dont voici les principales dispositions. — « Les généraux d'armées sourront prendre, s'ils le jugent nécessaire, les mesures employées par les généraux de l'armée du Rhin, & approuvees par l'affemblée nationale. - Parmi les gardes nationales qui pourront être requises par les généraux, ils pourront prendre spécialement un quart ou tout au plus la moitié des compagnies de chasseurs & grenadiers formées dans chaque commune. — Les généraux indiqueront les lieux où se rassemblerent les grenadiers & chafseurs. — Ils seront formés en compagnies, & ensuite en bataillons. — Ils auront la même folde & la même organisation que les bataillons de volontaires nationaux. nommeront leurs officiers & sous-officiers. - L'affemblée nationale met sous la protection spéciale de la nation les veuves & les ensans de ceux qui seront morts pour la désense de la liberté. - Il fera attaché à chaque bataillon une piece (1)

» de campagne. - Les canons resteront après la guerre sux » communes qui auront fourni plus de grenadiers & chaf-» seurs. — Les départemens du royaume seront divisés de » maniere que chaque général d'armée ait à sa disposition » un nombre de gardes nationales proportionné à l'etendua " des frontieres ".

Cette mesure partielle ne satisfaisoit point M. Duhem; il pensoit que l'assemblée nationale devoit porter de grands coups, & frapper ensin le pouvoir exécutif, le premier des traîtres. M. Vergniaux, rapporteur de la commission des douze, a opposé les principes de la constitution aux mou-vemens impetueux du patriotisme exagéré de M. Duhem : il a manifeste son étonnement sur ce qu'on parloit si fouvent dans l'assemblée d'une mesure qui pouvoit saire naître la guerre civile & entraîner la France à sa perte, & il a fini par dire que le rapport que demandoit M. Duhem ne sauroit trop être retardé.

La majorité de l'assemblée a beaucoup applandiaux sagesparoles de M. Vergniaux. Il a mérité l'honorable improbation des tribunes qui ont beaucoup crié: Ce sont des voleurs, des assassins, ils sont vendus à la liste civile; Vergniaux est un second Barnave, &c.

Le ministre de la guerre a fait parvonir à l'assemblée des dérails envoyés à son prédécesseur sur les mouvemens qui ont lieu entre l'Escaut & la Sambre. Les ennemis paroissent vouloir se rensorcer à Bavay, & s'étendre en avant pour empêcher la communication entre Maubeuge & Valenciennes. Des ordres ont été donnés par-tout pour arrêter les progrès

Les garnisons d'Avesnes, du Quesnoy & de Landreey ont été renforcées. Les corps admini a atifs donnent l'exemple du zele & du travail aux troupes qui montrent une ardeur in-croyable. M. Arthur Dillon a dû affembler un confeil de guerre à Valenciennes, pour concerter les moyens généraux de defense.

Suivant la lettre du ministre, la perte résultante de l'in-cendie occasionné à Valenciennes, est plus considérable qu'on n'avoit paru le croire, sur-tout en objets importans pour le campement. Le garde-magasin interroge, a dit que le seu avoit pris dans un amas de 1400 couvertures goudronnées. Mais M. Arthur Dillon peufe toujours que c'est l'effet d'un complot dont on s'occupe de découvrir les traces. Déjà on a fait arrêter plusieurs personnes soupconnées.

Une autre lettre du ministre a annoncé qu'il est parti hier 400 volontaires, & qu'il en partira aujourd'hui 350, tous bien en état de servir. Le nombre des volontaires partis jusqu'à ce jour est de 2 mille 50. Le ministre ignore quel est le nombre qui reste encore à Paris, parce que la municipalité a cessé depuis deux jours de correspondre avec

Seance du soir, du mardi 24 juillet.

L'aristocratie avoir sait des ravages dans les environs de Jalès; mais le patriotifme qui, par ses excès, ressemble à l'aristocratie, a porté aussi les horreurs de la guerre civile dans la ville d'Alès... Quelques patriotes, qui ressemblent aux compagnons de Jourdan, se sont portes dans cette ville, ils ont brifé les portes des prisons, & en ont sait sortir les prisonniers; au nom de la patrie, ils ont immolé deux malheureuses victimes, parmi lesquelles se trouvoit une semme; ils se sont répandus dans la ville, ils ont pillé & dévasté plusieurs maisons.... La municipalité a fait déployer le drapeau rouge, la force publique s'est réunie, & les séditieux ont été disfipés.

Telle est la malheureuse nouvelle qui a été transmise à l'assemblée nationale par le directoire du district d'Ales; les

⁽¹⁾ M. Brival a proposé de faire fondre les statues de bronze qui sont dans les principales villes du royaume. L'assemblée a renvoyé cette proposition aux siecles de barbarie d'où M. Brival l'a tirée.

piecee ont été renvoyées à la commission extraordinaire des

On a lu une lettre de M. Santerre, commandant de garde à l'Assemblée nationale; il se plaint de ce qu'une patrouille du bataillen de St. Martin s'elt portée fans ordre fur le territoire du corps législarif... Cette patrouille, ajoute M. San-

terre, a beaucoup effrayé le peuple. On a demandé l'ordre du jour sur cette dénonciation; mais, insensiblement, les débats se sont engagés. On a dénonce encore la même patrouille, pour n'avoir pas traite assez poliment les grouppes qui affiegent le château des Tuileries. Oa en est venu ensuite à dénoncer le conscil du roi, qui, disoit - on, se trouve composé de plus de 300 personnes, parmi lesquelles on comptoit les ministres accuses.

On a dénoncé un propos de M. de Joly, qui avoit dit que ses collegues les ministres, hués par le public, n'avoient pas cru devoir reder plus long-temps à leur potte, & qu'ils avoient donné leur démission pour faire parler d'eux dans toute l'Europe. — Après de longs débats, qui sont plus dignes d'un club que d'une affemblée législanve, la dénonciation de M. Santerre a été renvoyce au commissaire-inspecteur de la salle On a lu ensuite une lettre du commandant-général de la garde paristenne, qui dénonce à son tour M. Santerre; il déclare qu'il lui est impossible de rénonces de la tranquilliré de Paris, si ses serces d'armes & répondre de la tranquillité de Paris, si ses freres d'armes & lui sont sans cesse contraries par M. Santerre.

Ce n'est pas sans ordre que des patrouilles se sont portées fur le territoire de l'affemblée. Le commandant - général a reçu, à cet esset, un ordre du maire de Paris. Le comité des inspecteurs de la salle a fait son rapport; il en résulte que le commandant de la garde nationale avoit un ordre de M. le maire, mais que le chef de la parrouille n'avoit pas d'ordre du commandant. L'affemblée a passe à l'ordre du

Quelques fédérés, qui se sont formés en club à Paris, désavouent l'adresse des volontaires de la Côte-d Or & de la Haute-Saone, présentée dimanche à l'assemblée nationale.

M. Broussoner a fait un rapport sur les plaintes portées contre quelques personnes accusées d'avoir provoque une sédition dans le département de la Vendée. D'après l'expofition des faits, l'assemblée a renvoyé l'affaire aux tribunaux...

M. Grangeneuve a fait un rapport sur la conduite des administrateurs des Bouches-du-Rhône, lors des troubles qui ont eu lieu à Aix dans le mois de février dernier. L'affamblée a renvoyé les administrateurs de leurs fonctions.

Seance du mercreli 25 juillet.

Les administrateurs de la Seine Inférieure, expriment dans une adresse leur dévouement sans bornes à la constitution toute entiere. Les amis de la constitution offrent le 20° des membres qui composent leur société pour désendre la constitution. Quelques pétitionnaires animes de sentimens moins constitutionnels, demandent la convocation d'une convention nationale... Un autre pétitionnaire a demandé que des ordres fussent donnés pour prendre des chevaux par-tout où on en trouveroit, pour opposer une cavalerie nombreuse à la cavalerie somnidable de l'Empire...

Au milieu de toutes ces pétitions, M. Carnot l'aîné s'est présenté à la tribune pour prononcer un discours sur la néoeffité d'armer de piques les foldats françois. Ce système d'innovation dans la tactique militaire, a été combattu par MM. Laureau & Rouyer, défendu par plusieurs autres membres; il a été renvoyé à l'examen du comité militaire...

M. Goffuin a lu à la tribune une lettre des administrateurs du district d'Avesnes, qui se plaignent de l'état de dénue-ment où se trouvent les frontieres du Nord, qui sont tou-jours plus menacées par les Autrichiems. M. Duhem a saiss cette occasion pour renouveller ses plaintes contre le pouvoir exécutif. M. Cretin a parlé après M. Dultem; il fait sentir la nécessité de sortir de cet état d'anxiété, ou les soupcons bien ou mal fondés contre le pouvoir exécutif, plongeoient depuis long-tems la France entiere. Il a proposé enfin d'examiner la conduite des agens du gouvernement, afin de diffiper les funestes impressions de la malveillance, s'ils n'étoient pas coupables, ou de les punir, si des crimes avoient été commis contre la conftitution.

M. Cretin a demandé que demain la discussion s'ouvrit sur les trois questions suivants : Le roi est-il dans le cas de la loi , qui porte la déchéance du trone ? Quels sont les ministres

qui, depuis la guerre, se sont rendus coupables de prévarica-tions? De quelles prévarications se sont les rendus coupables? M. Chabot a appuyé l'opinion de M. Cretin, mais dans un sens différent; il n'a pas cru que l'assemblée dût s'occuper de diffiper les soupeons de la malveillance élevés contre le pouvoir exécutif; il a fait entendre affez clairement que l'affemblée devoit le renoncer sans pitié; il a invoqué la souve-raineté du peuple, qui a conservé le droit de changer sa constitution.... A ces derniers mots, il s'estélevé, dans une partie des murmures, qui ont été couverts par les applau-dissemens bruyans des tribunes, à qui on a fait croire qu'ellet font le peuple.... M. le président à rappellé M. Choudieu à à l'ordre... M. Choudieu a demandé, su nom de la souve-raixeté du peuple, que le président sût censuré.

M. Goujon a rendu hommage au principe invoqué par M. Choudieu & par M. Isnard, qui a parlé après M. Choudieu; mais il a pensé que les législateurs ne pouvoient par consciller au peuple de changer la constitution dans cent tribune où ils avoient juré de la maintenir: M. Chabot luimême a demandé qu'on passat à l'ordre du jour, & qu'on ne perdit pas un tems précieux en débats inutiles. Néan-moins ces débats se sont long-tems prolongés; M. Lacroix a demandé que l'assemblée obligeat M. le président à convenir que c'étoit mal-à-propos qu'il avoit rappellé M. Chabot à (La suite à demain.) l'ordre.

Paiement des fix premiers mois 1792. Lettre A. Cours DES EFFETS PUBLICS.

Du 25 Juillet 1792.

Exprust de 80 millions, avec bullerns..... 4. 3. b. Idem, fans bulletin..... 3 & 2. p. Alla zour. de: Inder. ... 940. 38. 37. 36. 35. 34. 32. 38 40. 42. 45. 50. Ca To d'Efermpte..... 3720. 25. 30. 32. 34. 35.37

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré. n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être sourésser franc de port les Souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cetts feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour su mois, & 12 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.

DE

ier le talie . t nir fur

cour (ux enne urmur pal obj evêque iccès d nnemie ndant uelques refte uftes rfide a nt fon fould Les to

> na qu illions. i'on f aigne i n pour raifeml remier rables

e géné

core a

quin

mmer On v et évés

Onze agshot vale ra le ndror L'efe ortie d

e 90 e 28, une On s